



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 22 juin 2018

Délibération n°2018-013

Adoption de l'ordre du jour

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, en vigueur
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour du conseil de gestion du 22 juin 2018

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour, sans modification.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

19^e CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

Date : 22 juin 2018

Lieu : Argelès-sur-Mer

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du nouveau Directeur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22/03/2018
4. Information sur la stratégie de surveillance et contrôle
5. Appel à projets 2018 : sélection des lauréats
6. Introduction par le nouveau Préfet des Pyrénées-Orientales
7. Avis sur le Projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes (LEFGL) et de son raccordement (RTE) – Leucate-Le Barcarès
8. Questions diverses